

NEWS- Sénégal

BULLETIN MENSUEL

MAI 2026

INTRODUCTION

Le contexte sécuritaire au Sénégal au mois de mai reste marqué par de multiples incidents, traduisant des tensions sous-jacentes et des fragilités persistantes dans plusieurs zones du pays. Le Système National d'Alerte Précoce (NEWS) de WANEP-Sénégal a collecté **90 événements** répertoriés dans des champs thématiques, à savoir **Criminalité organisée et l'Extrémisme violent ; Démocratie et Bonne gouvernance ; Femmes-Paix-Sécurité et Sécurité Environnementale**. Bien que ce chiffre soit en recul par rapport aux 117 cas enregistrés en avril, la situation reste néanmoins préoccupante au regard de ses effets. Sur le plan humain, les impacts demeurent lourds, avec **29 pertes en vies humaines, 98 blessés et d'importants dommages matériels**.

Le présent document propose une lecture analytique des principaux incidents recensés par le NEWS de WANEP-Sénégal. Il met également en avant des recommandations stratégiques destinées aux décideurs et aux différentes parties prenantes, en vue de renforcer les réponses préventives et opérationnelles en faveur de la paix durable, de la sécurité humaine et de la stabilité du pays.

I. CRIMES ORGANISÉS ET EXTREMISME VIOLENT (COEV)

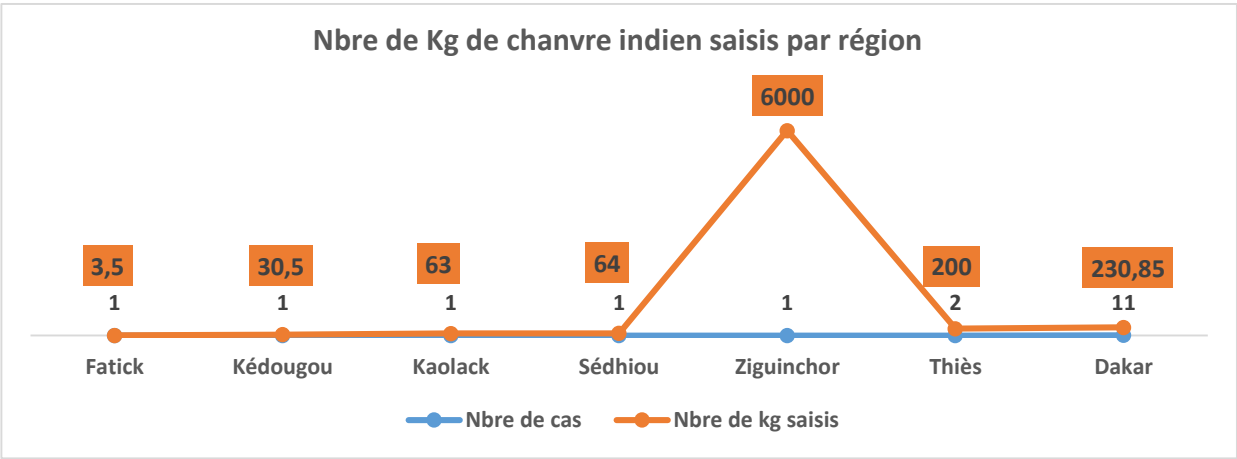
Dans le volet COEV, **51 incidents** ont été comptabilisés, causant **huit (08) décès et six (06) blessés**. Ces événements illustrent la persistance des dynamiques criminelles et des menaces sécuritaires sur l'étendue du territoire. La répartition des incidents enregistrés se décline comme suit :

- | | |
|----------------------------------|-----------------------------------|
| ✚ 20 cas de saisie de drogue | ✚ 02 cas d'agression armée |
| ✚ 08 cas de fraude/escroquerie | ✚ 02 cas de faux monnaie |
| ✚ 05 cas d'orpaillage clandestin | ✚ 01 cas de trafic de médicaments |
| ✚ 04 cas de suicide | ✚ 01 cas de bataille rangée |
| ✚ 04 cas d'homicide | ✚ 01 cas de cambriolage |
| ✚ 03 cas de vol de bétail | |

1.1. Le mois de mai confirme la persistance du trafic de stupéfiants, avec des interventions des forces de défense et de sécurité ayant conduit à la saisie de plusieurs substances prohibées, notamment du chanvre indien, de la cocaïne, du haschich, de l'ecstasy, du kush et du crack. Les quantités saisies sont particulièrement élevées, avec un total de **6 588,35 kg de chanvre indien, 2,012 kg de cocaïne, 3,5 kg de haschich, ainsi que 85 comprimés d'ecstasy et 144 képas de kush**. Parmi les opérations les plus marquantes conduites au cours de cette période figurent notamment :

L'opération « Elone », menée du **1er au 7 mai** dans le Nord Sindian, dans la commune de Djibidione (Ziguinchor) avec l'appui de la gendarmerie de Ziguinchor, a permis aux Forces armées sénégalaises de saisir plus de **six tonnes de chanvre indien d'une valeur estimée à plus de 400 millions FCFA**. Quatorze éléments rebelles ont également été arrêtés, tandis que des armes et divers équipements ont été récupérés lors des opérations de sécurisation dans cette zone frontalière sensible.

Le 6 mai, le poste de police de Diamaguène 2 de Mbour (Thiès) a intercepté, lors d'une patrouille nocturne appuyée par un renseignement, un véhicule transportant **200 kg de chanvre indien**. Si le chauffeur et un complice ont réussi à prendre la fuite, un suspect a été arrêté et a reconnu les faits de détention et de trafic. Déféré au parquet, il est poursuivi pour association de malfaiteurs et trafic de drogue, tandis que les deux fugitifs sont activement recherchés et que la marchandise ainsi que le véhicule ont été saisis.



1.2.. Parmi les autres faits saillants relevant de cette thématique figurent les homicides, avec deux (02) cas enregistrés dans la région de Dakar et Louga. Ces deux cas d’homicide illustrent la montée préoccupante des violences interpersonnelles impliquant des jeunes, souvent déclenchées par des conflits mineurs dans des espaces publics mais aggravées par des tensions accumulées, l’impulsivité et, dans certains cas, la consommation de substances toxiques. Pour illustration nous pouvons énumérer :

Le 10 mai, à Colobane (Dakar), une altercation entre deux jeunes vendeurs de chaussures près du lycée John F. Kennedy a viré au drame lorsqu’un jeune de 22 ans a été mortellement poignardé. Le suspect, âgé de 18 ans, a été arrêté par la police et a reconnu les faits, évoquant un acte de vengeance après des conflits répétés avec la victime. Les deux jeunes étaient connus des services de police pour consommation de produits toxiques. Une enquête a été ouverte.

Le 15 mai, vers 18 heures, un jeune apprenti de 18 ans a été arrêté à Linguère (Louga) après la mort de son ami, du même âge, à la suite d’une altercation survenue au marché hebdomadaire. Lors de la dispute, le mis en cause aurait frappé la victime à plusieurs reprises avec un mètre ruban en bois. La victime, transportée en urgence à l’hôpital Magatte Lo, est décédée peu après son admission. Le présumé meurtrier a été arrêté par la police locale et placé en garde à vue pour meurtre. Une enquête a été ouverte pour déterminer les causes exactes du drame.

II. DEMOCRATIE ET BONNE GOUVERNANCE

Le mois a été marqué par **la promulgation de la loi n°2026-10 modifiant les articles L29 et L30 du Code électoral, publiée au Journal officiel le 12 mai 2026**. L'article L.29 redéfinit les conditions d'exclusion des listes électorales. Désormais, sont concernés les individus condamnés pour crime ou à des peines d'emprisonnement supérieures à un mois pour des infractions graves telles que le vol, l'escroquerie, la corruption, le détournement de deniers publics, le faux, le blanchiment de capitaux ou encore l'enrichissement illicite. Le texte abroge également l'article L30, qui prévoyait l'inéligibilité en cas de condamnation à une amende supérieure à 200 000 FCFA¹.

Par ailleurs, le président Bassirou Diomaye Faye a lancé, **le 21 mai 2026, une série de consultations individuelles au Palais de la République en remplacement de la traditionnelle Journée nationale du dialogue prévue le 28 mai**. Ce format restreint, justifié par la proximité des fêtes de la Pentecôte et de la Tabaski, vise selon la présidence à préserver l'esprit du dialogue national tout en s'adaptant au contexte religieux et social ².

Les consultations portent sur plusieurs enjeux majeurs, notamment les difficultés économiques liées à la dette, aux tensions avec le FMI, à la dégradation des conditions de vie des sénégalais et au chômage.

Elles abordent également les questions politiques, comme l'organisation des élections locales et les tensions partisans, ainsi que les défis sécuritaires régionaux marqués par la menace djihadiste et la crise malienne.

La première phase des consultations, du 21 au 24 mai, est consacrée aux anciens Premiers ministres, d'anciens ministres des Finances ainsi que d'anciens ministres de l'Intérieur.

Une seconde phase, avant le 31 mai, doit s'ouvrir à d'autres personnalités, notabilités et représentants des forces vives de la Nation.

Cependant, cette initiative suscite des réactions contrastées. Certains partis de l'opposition, notamment Alliance pour la République (APR) de l'ancien Président Macky SALL, ont annoncé leur boycott, dénonçant un cadre jugé peu inclusif et politiquement orienté. Des observateurs s'interrogent également sur l'efficacité réelle de consultations individuelles face aux défis actuels du Sénégal.

Le 22 mai, le président de la République Bassirou Diomaye Faye a officiellement mis fin aux fonctions du Premier ministre Ousmane Sonko par décret présidentiel, entraînant par la même occasion la dissolution du gouvernement. Cette décision intervient dans un contexte de tensions politiques croissantes entre les deux principales figures du parti PASTEF, longtemps considérées comme les artisans de l'alternance politique de 2024. Au fil des mois, des divergences sont apparues sur plusieurs questions liées à la gouvernance, aux réformes institutionnelles ainsi qu'à la gestion des priorités économiques et sociales du pays³.

La crise s'est accentuée lors de la séance de questions d'actualité tenue à l'Assemblée nationale le vendredi 22 mai 2026. Devant les députés, Ousmane Sonko a exprimé publiquement ses désaccords avec le chef de l'État, notamment au sujet de la gestion des « fonds politiques » et la lenteur de certaines réformes promises pendant la campagne présidentielle.

¹Pressafrik, Réforme du Code électoral : La loi modifiant les articles L29 et L30 promulguée et publiée au Journal officiel, https://www.pressafrik.com/Reforme-du-Code-electoral-La-loi-modifiant-les-articles-L29-et-L30-promulguee-et-publiee-au-Journal-officiel_a305530.html

²Senepus, Dialogue national, entre consultations de proximité et quête de consensus, <https://www.senepus.com/article/dialogue-national-entre-consultations-de-proximite-et-quete-de-consensus>

³Dakaractu, Limogeage de Sonko de la primature : Un séisme institutionnel ou une reconfiguration calculée du pouvoir?, https://www.dakaractu.com/Limogeage-de-Sonko-de-la-primature-Un-seisme-institutionnel-ou-une-reconfiguration-calculée-du-pouvoir_a272148.html

Il déclare notamment qu'il n'est pas un Premier ministre « qui obéit aveuglément ». Cette sortie est interprétée comme une rupture ouverte avec la présidence.

Le limogeage du Premier ministre marque ainsi un tournant majeur dans la vie politique sénégalaise. Cette nouvelle séquence pourrait avoir des répercussions importantes sur la stabilité institutionnelle, l'équilibre des rapports de force au sein du PASTEF, la poursuite des réformes économiques engagées ainsi que les relations entre l'exécutif et l'Assemblée nationale.

Dans ce contexte de recomposition politique, l'Honorable El Malick Ndiaye, a annoncé sa démission de la présidence de l'Assemblée nationale le 24 mai, moins de quarante-huit heures après le limogeage d'Ousmane Sonko de la Primature. D'ailleurs, ce 26 mai, Ousmane SONKO a retrouvé sa place de député et a été élu Président de l'Assemblée nationale.

III. FEMMES PAIX ET SECURITE

Au cours du mois de mai, **deux (12) incidents** de violences basées sur le genre ont été enregistrés, traduisant une situation préoccupante marquée par la diversité et la gravité des faits rapportés. Le bilan humain fait état de deux **(02) décès et d'un (01) blessé**, illustrant l'intensité des violences subies par les victimes, majoritairement en situation de vulnérabilité. La typologie des incidents collectés met en évidence une légère prédominance des violences sexuelles, notamment les viols, ainsi que la présence d'autres formes d'abus. La répartition des cas se présente comme suit :

-  **04 cas de viol**
-  **03 cas de traite de personnes**
-  **02 cas d'homicide/Assassinat**
-  **01 cas de tentative d'infanticide**
-  **01 cas de violences physiques**

-  **01 cas de tentative de viol**

3.1. Les violences basées sur le genre enregistrées au cours de ce mois révèlent la persistance d'agressions sexuelles sur mineures, souvent perpétrées par des personnes issues de l'entourage proche, notamment au sein du cadre familial ou du voisinage. Elles soulignent également la forte vulnérabilité des victimes, fréquemment contraintes au silence en raison de la peur et des pressions sociales. A titre d'exemple, nous pouvons citer :

Le 2 mai, un homme a été arrêté à Yeumbeul pour avoir violé à plusieurs reprises sa nièce de 8 ans, dont il était l'oncle paternel. L'alerte a été donnée par l'enseignante de la victime. L'enfant vivait sous le même toit que son agresseur, ses parents résidant au Mali. Les viols avaient lieu la nuit, en l'absence de l'oncle tuteur. Selon la fillette, son père et d'autres membres de la famille étaient informés mais auraient cherché un règlement à l'amiable. Sous la pression des enquêteurs, le suspect a été localisé et a avoué les faits. L'enquête se poursuit pour déterminer d'éventuelles responsabilités pour non-dénonciation de crime et mise en danger de mineure.

Le 9 mai, deux mineures de 13 ans, disparues à Wakhinane-Nimzatt (banlieue dakaroise), ont été retrouvées à Rufisque (banlieue dakaroise) après avoir été séquestrées et violées pendant trois nuits par un jeune de 20 ans dans une chambre au marché Khelcom. La mère du suspect, âgée de 40 ans, était complice : elle niait la présence des filles tout en leur préparant les repas qu'elle montait à l'étage. Les adolescentes ont été localisées grâce à l'instinct d'une mère enquêtrice qui a remonté la piste jusqu'à la maison suspecte et forcé la porte. Le suspect a réussi à prendre la fuite et est activement recherché. Sa mère a été déférée au parquet pour complicité de kidnapping et de séquestration.

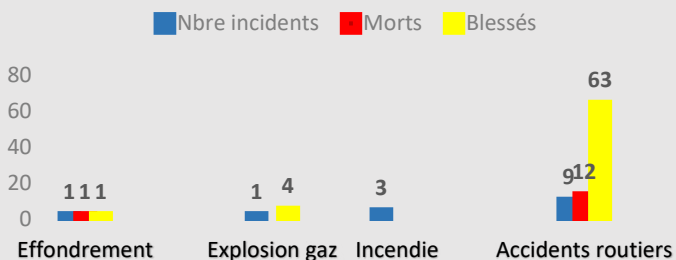
Par ailleurs, les deux cas d'homicide survenus à Kolda et à Thiès mettent en évidence des violences d'une extrême gravité touchant des personnes particulièrement vulnérables (une fillette et un nourrisson) dans des contextes où les dynamiques intrafamiliales et de proximité semblent jouer un rôle déterminant. A titre illustratif, nous pouvons énumérer :

Le 2 mai, un nourrisson de 18 mois a été retrouvé mort au quartier Foulbé à Vélingara (Kolda), dans les toilettes du domicile familial. Découvert par une tante, l'enfant baignait dans une mare de sang, avec un couteau ensanglanté retrouvé à proximité. Les forces de sécurité ont ouvert une enquête et procédé à l'audition de plusieurs membres de la famille, tandis que le corps a été transféré à la morgue pour autopsie. Les investigations ont conduit à l'arrestation de l'oncle maternel, qui a reconnu les faits, évoquant un acte de vengeance lié à un différend familial avec la mère de l'enfant.

Le 12 mai, le corps d'une fillette de 13 ans a été retrouvé à Warang (Thiès), après sa disparition survenue la veille alors qu'elle avait été envoyée à la boutique. Les premiers constats font état d'un viol suivi d'un égorgement, et le corps aurait été ensuite jeté dans un trou. Les sapeurs-pompiers ont transporté la victime à la morgue de l'hôpital de Mbour, où une autopsie est en cours. La gendarmerie a ouvert une enquête. La brigade de recherches de Mbour a interpellé deux suspects, placés en garde à vue pour viol et assassinat.

IV. SECURITE ENVIRONNEMENTALE

Sécurité environnementale



La thématique de la sécurité environnementale continue d'occasionner de lourdes répercussions humaines, comme en témoignent les incidents recensés au cours du mois. **Vingt-et-un (21) événements** ont ainsi été répertoriés, avec un bilan humain s'élevant à **19 morts et 91 blessés**, auxquels s'ajoutent des dégâts matériels importants. La répartition des incidents recensés se présente comme suit :

- ✚ **13 cas d'accidents de la route**
- ✚ **05 cas d'incendie**
- ✚ **01 cas d'explosion de gaz**
- ✚ **01 cas d'effondrement de dalle**
- ✚ **01 cas de noyade**

Les accidents routiers enregistrés au mois de mai traduisent une forte concentration de drames sur les axes interurbains, impliquant majoritairement des transports en commun et des véhicules de marchandises, avec des conséquences humaines lourdes (**au moins 12 morts et 63 blessés graves**). Ils sont principalement liés à des facteurs humains (excès de vitesse, dépassements dangereux, distraction au volant), mécaniques (défaillances techniques) et structurels, révélant une persistance de l'indiscipline routière et la nécessité de renforcer le contrôle, la prévention et la sécurité sur les corridors routiers.

Le 16 mai, un accident de la route survenu près du Parc national Niokolo-Koba a fait **trois morts et dix-neuf blessés graves**. Le drame a impliqué un mini-bus communément appelé « Cheikhou Chérifou », qui s'est renversé avant de heurter un véhicule particulier. Les victimes ont été évacuées vers l'Hôpital régional Amath Dansokho de Kédougou.

Situation des cas d'accidents par région – Mai 2026

Région	Nbre de cas	Morts	Blessés
Thiès	3	3	Plusieurs blessés
Louga	2	3	9
Kédougou	2	3	42
Kaolack	2	1	18
Saint-Louis	1	0	12
Tambacounda	1	3	0
Kolda	1	1	4
Ziguinchor	1	1	1

Dans la nuit du 24 mai, un accident mortel s'est produit à hauteur de Diénoudiala (Tambacounda), lorsqu'une moto transportant trois personnes a violemment percuté un camion lors d'un dépassement. Coincée sous le poids lourd, la moto a pris feu, causant **la mort des trois occupants, calcinés sur le coup**. Les sapeurs-pompiers et la gendarmerie sont intervenus pour les constats et l'évacuation des corps. Le chauffeur du camion a été arrêté et une enquête a été ouverte.

Le 26 mai au matin, un minibus de type « Cheikhou / Chérifou » en route vers Dakar a basculé dans le fleuve Casamance au niveau du pont Émile-Badiane, à Ziguinchor. Le bilan provisoire fait état **d'un décès, d'une personne portée disparue et d'un survivant, une femme**. Les opérations de recherche et de secours, conduites par la gendarmerie, se poursuivent afin de retrouver la victime disparue.

V. RECOMMANDATIONS

Au Gouvernement

- ✚ Préserver la stabilité institutionnelle et assurer la continuité du fonctionnement normal de l'État en privilégiant l'intérêt national, en dépassant les divergences politiques et en accordant une attention prioritaire aux préoccupations économiques et sociales des populations sénégalaises.

Au ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique

- ✚ Intensifier les opérations de lutte contre le trafic de stupéfiants, particulièrement dans les zones frontalières et les corridors identifiés comme des axes de transit.
- ✚ Accroître la surveillance des sites d'orpaillage clandestin et renforcer la coopération entre les forces de défense et de sécurité pour limiter les activités illicites et leurs impacts sécuritaires.
- ✚ Encourager une coopération étroite avec la population en facilitant la remontée d'informations ou les comportements suspects grâce aux lignes vertes dédiées : **Gendarmerie (800 00 20 20 ou 123) et Police (800 00 17 00 ou 17) ;**

Au ministère de la famille et des solidarités

- ✚ Intensifier les actions de sensibilisation sur les conséquences des violences intrafamiliales, des mariages précoces et des abus sexuels sur mineurs.
- ✚ Mettre en place des dispositifs d'alerte et de signalement accessibles dans les quartiers et établissements scolaires afin de faciliter la dénonciation des violences.

Au ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement

- ✚ Renforcer les contrôles routiers sur les grands axes interurbains afin de lutter contre les excès de vitesse, les dépassements dangereux et les surcharges.
- ✚ Intensifier les inspections techniques des mini-bus ceux communément appelés « Cheikhou Chérifou » et des poids lourds afin de réduire les risques liés aux défaillances mécaniques.
- ✚ Accélérer l'amélioration des infrastructures routières accidentogènes et renforcer la signalisation sur les corridors les plus exposés aux accidents.

Aux organisations de la société civile

- ✚ Intensifier les initiatives de sensibilisation communautaire sur les risques liés à la drogue, aux violences basées sur le genre.
- ✚ Renforcer les programmes de médiation communautaire et de cohésion sociale dans les zones exposées aux tensions sociales et à la criminalité.

- ✚ Travailler en complémentarité avec les institutions publiques pour inciter à signaler les violences basées sur le genre et orienter les victimes vers les dispositifs d'aide existants : **Association des Juristes Sénégalaises (800 805 805 ou 116), ainsi que vers la Gendarmerie (800 00 20 20 ou 123) et la Police (800 00 17 00 ou 17) pour dénoncer les abus.**

A la population

- ✚ Collaborer davantage avec les forces de défense et de sécurité en signalant tout comportement suspect, trafic illicite ou situation de violence via les canaux appropriés : **Gendarmerie (800 00 20 20 ou 123) et Police (800 00 17 00 ou 17)**
- ✚ Promouvoir au sein des familles et des communautés des valeurs de tolérance, de dialogue et de règlement pacifique des conflits.
- ✚ Encourager la dénonciation des violences sexuelles et des abus commis contre les enfants, tout en protégeant les victimes contre la stigmatisation.
- ✚ Respecter strictement les règles de sécurité routière, notamment les limitations de vitesse, le port des équipements de protection et les consignes de circulation.

ANNEXE

		Nombre de cas	VICTIMES	
Domaines thématiques	Incidents		Décès	Blessés
Crimes organisés et extrémisme violent	Trafic/Saisie de drogue	20	0	0
	Escroquerie/fraude	08	0	0
	Orpaillage clandestin	05	0	0
	Homicide	04	4	0
	Suicide	04	4	0
	Vol de bétail	03	0	0
	Agression armée	02	0	2
	Faux monnayage	02	0	0
	Trafic de médicaments	01	0	0
	Bataille rangée	01	0	4
	Cambriolage	01	0	0
Démocratie et Gouvernance	Emigration irrégulière	06	0	0
Femmes, Paix et Sécurité	Viol	04	0	0
	Traite de personnes	03	0	0
	Homicide/assassinat	02	2	0
	Tentative d'infanticide	01	0	0
	Tentative de viol	01	0	0
	Violences physiques	01	0	1
Sécurité Environnementale	Accidents routiers	13	15	86
	Incendie	05	1	0

	Noyade	02	3	0
	Effondrement dalle	01	1	1
	Eplosion de bonbone gaz	01	0	4
TOTAL		89	29	98

Edité le 31 mai 2026

À travers son Système National d'Alerte Précoce communément appelé NEWS, le Réseau Ouest Africain pour l'Edification de la Paix (WANEP-SN), élabore et diffuse à la fin de chaque mois un bulletin mensuel sur la sécurité humaine afin d'informer les différents acteurs et/ou partenaires et formuler des recommandations à l'endroit des différents décideurs pour une approche de solution aux alertes données. Ce monitoring mensuel est basé sur des informations collectées sur le terrain par les moniteurs terrains de WANEP-SN mais également du monitoring des différents médias tant nationaux qu'internationaux.

Yoff, cité Apecsy Ecologique lot n°E/48 (porte principale stade municipal de Yoff) - DAKAR – SENEGAL Tél (221) 33 855 02 16 // 76 329 19 43 // 77 551 14 20 Email : wanep-senegal@wanep.org // www.wanepsenegal.org // www.wanep.org